



PROCES VERBAL

COMMISSION REGIONALE COMPETITIONS DE GESTION

JEUNES à 11

PV N° 9

REUNION PLENIERE du 14 avril 2018, à la Ligue de Bretagne à MONTGERMONT

Membres : MM. MARTIN G. - GOUZERCH G. - ROLLAND A. - LE GALL G. - BAZY Y. - CARADO C. - RENAULT M. - FAMEL P. - ESCALAIS M. - SALVI S. - RICHARD Y. -

Membres excusés M. GOUES M. - LEROUX C. - Mme GUEGUEN S.

1. Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance a été faite le Président de la Commission et remercie les membres présents à cette réunion en annonçant les absents du jour et donne l'ordre du jour très chargé.

Le Président félicite l'échange culturel qu'il y a eu avec le Pays de Galles (Filles et Garçons), lors de ces rencontres ou il a retrouvé des gens très respectueux, des échanges très riches, c'est à dire que du positif.

2. Approbation des PV antérieurs

- ✚ PV N° 6 en date du 16 décembre 2017 → Réunion plénière à MONTGERMONT
- ✚ PV N° 7 en date du 31 janvier 2018 → Réunion restreinte par mail et téléphone
- ✚ PV N° 8 en date du 14 février 2018 → Réunion restreinte à MONTGERMONT

3. Courrier envoyé de la LBF

- Courrier de la LBF, concernant la décision du match de U17 R3 BRUZ - CESSON OC du 3 février 2018.
- Courrier de la LBF, concernant la décision du match de U19 Coupe de Bretagne QUIMPER KERFEUNTEUN - CARHAIX DC du 31 janvier 2018.

4. Championnat

A ce jour, le championnat Régional est à 4 jours pour les poules de 12 équipes et à 3 jours pour les autres de la fin du championnat. Actuellement nous avons :

- U19 → 7 matches en retard en R1
→ 5 matches en retard pour la R2
- U17 → 7 matches en retard en R1
→ 4 matches en retard pour la R2
→ 19 matches en retard pour la R3
- U15 → 3 matches en retard en R1
→ 8 matches en retard pour la R2
→ 5 matches en retard pour la R3
→ 7 matches en retard pour la R4

Tous ces matches non joués sont reprogrammés et en espérant que les intempéries avec des Arrêtés Municipaux soient enfin terminés.



5. Coupes

➤ Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRIGOLE

Beau parcours de nos clubs bretons, ou nous avons 4 équipes en 1/8 de finale. Félicitations à nos 2 clubs finistériens pour leur parcours en ¼ de finale, CONCARNEAU seule équipe Régionale éliminé à la dernière minute et BREST qui s'est qualifié pour les ½ finales qui auront lieu le 15 avril 2018.

➤ Coupe de BRETAGNE

Beaucoup de difficultés pour ces prochains tours de la Coupe de Bretagne avec ce même jour les finales Régionales du FUTSAL et les inter-ligues du FUTSAL.

Nous aurons donc des ¼ de finale pour les U15 et les U17 les 21 et 28 avril et les 1/8 de finale le 21 avril pour les U19 et ¼ de finale le 28 avril 2018.

6. Dossier en cours

- 1) U19 R2 Match de championnat du 17 février 2018
Match N° 19453383, VITRE AS 1 – RENNES CPB BREQUIGNY 2
La Commission prend note de la délibération de la commission de Discipline en date du 22 février 2018 qui donne match perdu par pénalité à RENNES CPB BREQUIGNY 2 pour abandon de terrain.
- 2) U19 Match de Coupe de Bretagne du 10 mars 2018
Match LA CHAPELLE MONTGERMONT – VITRE AS
La Commission prend note de la délibération de la Commission Régionale Pratiques des Jeunes Féminines et Masculines qui donne match à rejouer.
La Commission décide faire rejouer ce match à la 1^{ère} date de libre, c'est-à-dire au 2 avril 2018.
- 3) U15 R3 poule B Match SAINT AVE 1 – RENNES CPB BREQUIGNY 2 du 17 mars 2018
La Commission prend note de la décision de RENNES BREQUIGNY 2 en date du 27 mars de partir en tournoi en Espagne le 31 mars 2018, jour ou était programmée la journée reporté du 20 janvier, annoncé dans le PV N° 7 du 31 janvier.
La commission après délibération, conformément aux règlements, décide le forfait de l'équipe de RENNES CPB BREQUIGNY 2 soit :
- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| SAINTE AVE : | 3 points, 3 buts P, 0 but C |
| RENNES CPB BREQUIGNY 2 : | - 1point, 0 buts P, 3 buts C |
- 4) U19 R2 Match BREST AS 1 – PLOUVORN AG du 17 février 2018
Rapport de l'arbitre constatant en fin de match d'un joueur rentré en 2^{ème} mi-temps alors qu'il n'était pas sur la feuille de match.
La Commission, après délibération, et après avoir eu l'assurance que ce joueur était bien licencié dans ce club, et qu'aucune réserve n'a été émise sur la feuille de match et qu'aucune réclamation n'a été faite après, décide d'homologuer le score de cette rencontre.
- 5) U17 R3, Match CONCARNEAU B – QUIMPERLE FC du 24 mars 2018
Réserves posées par QUIMPERLE sur la feuille de match FMI, concernant la participation et la qualification d'un joueur de CONCARNEAU, pouvant avoir joué avec l'équipe supérieure, alors que cette équipe ne jouait pas ce jour.
La Commission après avoir fait plusieurs rappels afin d'obtenir la feuille de match non parvenu à la LIGUE, et constatant la mauvaise volonté du club de CONCARNEAU, décide de donner match perdu à Concarneau par pénalité soit :
- | | |
|-----------------|------------------------------|
| QUIMPERLE 1 | 3 points, 3 buts P, 0 but C |
| CONCARNEAU US 2 | - 1point, 0 buts P, 3 buts C |



- 6) U17 R3 Match GJ PAYS DE MUZILLAC – PLOEMEUR FC 56 du 31 mars 2018
Match arrêté à la 50^{ème} pour des faits de disciplines de joueurs et de spectateurs.
Après délibération de la Commission de Discipline en date du 5 avril, la Commission Régionale des Jeunes prend note du match perdu pour les 2 équipes
Soit - 1 point, 0 but pour, 0 but contre pour les 2 équipes.
- 7) U19 R2 Match, RANNEE LA GUERCHE – RENNES CPB BREQUIGNY 2 du 7 avril
Absence de l'équipe visiteuse RENNES CPB BREQUIGNY 2
La Commission après délibération et constatant l'absence de cette équipe lors de cette rencontre programmé à cette date, décide de mettre forfait pour cette équipe et de que les frais d'arbitres reste à charge pour ce club.
- 8) U17 F R1 Match PLOERMEL – GUINGAMP EA du 17 mars 2018
Match arrêté suite à blessure d'une joueuse et appel des pompiers.
La Commission, après avoir reçu le rapport de l'arbitre qui indique après 45 minutes d'arrêt du match et sachant que le match ne pourrait aller jusqu'à la fin de la rencontre, décide de reporter ce match à une date ultérieure.
- 9) U17 F R1 Match RENNES CPB BREQUIGNY – GUINGAMP EA du 24 mars 2018
Absence de l'équipe visiteuse sur cette rencontre sans avertissement au club recevant et à la Ligue de Bretagne. La Commission après délibération enregistre le forfait de l'équipe de GUINGAMP et porte les frais d'arbitrage à sa charge en plus de l'amende du forfait enregistré.

7. Courriers des Clubs (garçons)

- 1) Courrier mail de CONCARNEAU US en date du 20 février 2018, concernant le match de U17 R1, contre BREST STADE 2, demandant de le report du match du 3 mars au 21 mars pour cause de vacances scolaires et accord des 2 équipes.
La Commission après délibération accepte ce report de match.
- 2) Courrier mail de Vannes OC, en date du 16 février, concernant le match de U19 R2 contre PONTIVY Stade, confirmant le changement de terrain et d'horaire suite à l'Arrêté Municipal.
- 3) Courrier mail de PLOBANNALEC, en date du 16 février 2018, confirmant le match de U17 R3 contre MORLAIX sur le terrain du Stade Pont Plat suite à l'arrêté Municipal.
- 4) Courrier mail de PONTIVY Stade, concernant la problématique de l'utilisation des terrains lors de ces intempéries.
- 5) Courrier mail du Président de ST GREGOIRE, concernant les reports de match pendant les vacances scolaire. La Commission regrette ces propos tenus par ce club et applique les règlements en cours, c'est-à-dire suite à un report, elle remet ce match à la 1^{ère} date de libre du calendrier.
- 6) Courrier mail de PACE demandant le report du match de Coupe de Bretagne en U15, car cette équipe est en finale Départementale de Futsal. La Commission, après délibération, décide de reporter le match de Coupe au 17 mars et celui du match de championnat à une date ultérieure.
- 7) Courrier mail de DINAN LEHON, en date du 22 février, demandant l'inversion du match de U15 R4 du 24 février contre VIGNOC HEDE GUIPEL pour cause « intempéries »
- 8) Courrier mail de PLOUFRAGAN Fc, en date du 22 février, demandant le report du match de U15 R4 du 7 avril, pour de terrains occupés par les finales du bassin U13 (garçon et fille). La commission, après délibération et accord de l'adversaire, accepte ce report au 21 avril 2018.
- 9) Courrier mail de VANNES MENIMUR, en date du 22 février, concernant le match de U15 R1, qui était reporté au 3 mars, demandant de le jouer le 31 mars 2018. La Commission constatant que les matches qui avaient été programmés le 31 mars pour ces 2 équipes, se sont joués le 24 février, accepte ce report.
- 10) Courrier mail de DINAN LEHON, en date du 27 février, demandant le report du match de U17 R3, DINAN LEHON 2 –ST MALO US 2, pour cause de voyages scolaires. La Commission, après délibération ; accepte ce report au 21 avril 2018.





- 11) Courrier mail de ST IVY, en date du 27 février, demandant le report du match U17 R3 qui a été reporté au 3 mars. La commission après délibération et de l'accord de l'adversaire accepte ce report au 10 mars 2018.
- 12) Courrier mail de QUIMPERLE, en date du 26 février, demandant le report du match de U15 R4 contre le GJ PAYS DE LA ROCHE BERNARD qui a été reporté le 3 mars 2018. La Commission, après délibération, et en accord avec l'adversaire, accepte le report du match au 21 avril 2018.
- 13) Courrier mail de MORLAIX SC en date du 3 mars demandant le report du match d'U17 R3 poule A pour le motif de voyages scolaire. La Commission après délibération et constatant que le 10 mars étant une date de vacances scolaires et donc improbable de voyage à cette date et n'ayant pas d'attestation, refuse le report de ce match.
- 14) Courrier mail de RENNES CPB BREQUIGNY, demandant l'inversion du match de championnat de U15 R3, pour cause d'arrêt Municipal à MONTAUBAN. Après entrevue entre les 2 clubs, la décision de jouer sur le stabilisé de Montauban à été décidée.
- 15) Courrier mail de PLOEMEUR en date du 7 mars, demandant le report du match d'U19 en Coupe de Bretagne du 10 mars. La Commission, après délibération, refuse le report de ce match, car CONCARNEAU, étant encore en GAMBARDELLA et a déjà 3 matches de championnat en retard.
- 16) Courrier mail de MORLAIX, en date du 9 mars 2018, demandant le report du match d'U17 R3 poule A suite à un Arrêté Municipal. Constatant le 1^{er} refus de ce match par la Commission (soit disant voyages scolaire), nous ne pouvons pas aller contre le Arrêtés.
- 17) Courrier mail de Brest ST, en date du 9 mars, demandant le report du match U17 R1 du 7 avril. Après accord de l'adversaire, la Commission accepte le report de ce match au 11 avril à 17 heures.
- 18) Courrier mail de LANNION FC, en date 7 mars, demandant le report du match du 21 avril au 28 avril, car étant en finale FUTSAL le 21 avril. La commission accepte ce report.
- 19) Courrier mail de PONT L'ABBE, demandant l'inversion du match de U19 R2 contre LA MONTAGNE du 31 mars, pour occupation de terrain par tournoi et match seniors. La Commission accepte cette inversion.
- 20) Courrier mail de MORLAIX SC, en date du 16 mars, demandant le report du match d'U15 R3, pour cause de voyages scolaires. La Commission, après délibération, et après avoir reçu l'attestation, accepte ce report et fixe ce match au 28 avril 2018.
- 21) Courrier mail de PONTIVY GSI, en date du 14 mars demandant le report du match d'U15 R2, contre BREST AS, prévu le 2 avril au 21/04/18. La Commission accepte ce report au 21/04.
- 22) Courrier mail de LESNEVEN, en date du 16 mars, demandant le report de match en date du 24/03 et du 31/03, pour voyages scolaires. La Commission après délibération, et après avoir reçu l'attestation du Collège, décide de reporter le match du 24/03 au 21/04 et celui du 31/03 au 28/04.
- 23) Courrier mail de GUINGAMP EA, en date du 20 mars 2018, demandant le report de son match d'U17 R1 du 5 mai contre BREST ST 2 pour le reporter au 25 avril 2018. La Commission après délibération et constatant que Brest à déjà 3 matches reportés avant cette date demandée, accepte ce report avec la mention de revenir sur cette date, s'il y avait d'autres reports.
- 24) Courrier Mail du CEP LORIENT, en date du 20 mars demandant le report du match d'U15 R3 du 28 avril au 5 mai pour motif de vacances scolaires. La Commission après délibération décide de maintenir ce match au 28 avril car le motif évoqué est le même pour la date du 5 mai 2018.
- 25) Courrier mail de ST GREGOIRE en date du 22 mars, demandant le report du match en U15 R2 du 7 avril 2018 contre FOUGERES AGL DRAP. Après délibération, la Commission accepte ce report au 21 avril 2018.
- 26) Courrier mail de CONCARNEAU en date du 22/03, demandant d'avancer le match de U19 R1 du 31 mars au 28 mars, car cette équipe est en coupe GAMBARDELLA le 1 avril 2018. La Commission accepte l'avancement de ce match.





- 27) Courrier mail de PONTIVY Stade en date du 24 mars 2018, demandant de reporter le match en U17 R2, du 2 avril au 28 avril. La Commission après avoir refusé ce report, et après entretien téléphonique avec les 2 clubs a accepté ce report.
- 28) Courrier mail de GJ DES ENCLOS LAMPAUL, en date du 27 mars, en U15 R4 demandant le report du match du 2 avril au 5 mai. La Commission, après délibération, accepte ce report.
- 29) Courrier mail de PLOERMEL, en date du 27 mars, en U15 R2, demandant le report du match contre RENNES Stade au 11 avril 2018. Après délibération, la Commission, accepte ce report en semaine.
- 30) Courrier mail de DINAN LEHON, en date du 27 mars 2018, demandant le report du match en U19 R2 du 26 mai 2018. La Commission, après délibération, constatant que pour cette demande, il s'agit de la dernière journée de championnat, elle refuse cette demande de report.
- 31) Courrier mail de VITRE AS, en date du 27 mars 2018, demandant l'inversion des matchs de U17 R1, pour les dates du 31 mars et 26 mai 2018. La Commission accepte ces inversions de matches.
- 32) Courrier mail de FOUGERES, en date 28 mars, demandant les reports des matchs en U15 et U17 R2, du 2 avril contre PLOERMEL. Avec l'accord de l'adversaire, la Commission accepte ce report au 28 avril 2018.
- 33) Courrier mail de CONCARNEAU US, en date du 29 mars, demandant le report du match d'U15 R1 contre VANNES MENIMUR, qui était prévu le 2 avril, pour ce jouer le 18 avril 2018. La Commission accepte ce report.
- 34) Courrier mail de PLOUFRAGAN FC, en date du 28 mars 2018, demandant le report du match de U17 R3, contre ST BRIEUC Stade du 12 mai 2018. La Commission, après délibération, refuse ce report, car il est dans les 2 dernières de championnat.
- 35) Courrier mail de GUINGAMP EA, en date du 30 mars, demandant le report des matches U15, R1 et R3, pour le décès d'un jeune licencié U12 du club. La Commission accepte ces reports.
- 36) Courrier mail de PONTIVY Stade, en date du 6 avril, demandant le report du match U15 R4, prévu le 21 avril contre REDON ATL VILAINE, pour cause de voyages scolaires. Après délibération, la commission accepte le report de ce match au 5 mai 2018.
- 37) Courrier mail de GJ PAYS DE LA ROCHE BERNARD, en date du 6 avril 2018, demandant le report du match de U15 R4 contre PONTIVY Stade pour le motif de voyages scolaires. Après délibération, la commission accepte le report de ce match au 1 mai 2018.
- 38) Courrier mail de PLOERMEL FC, en date du 6 avril 2018, demandant le report du match U15 R2, contre RANNEE LA GUERCHE. Après délibération, la commission accepte le report de ce match au 2 mai 2018.
- 39) Courrier mail du Stade BRESTOIS, en date du 9 avril demandant le report du match U15 R2 du 28 avril 2018 contre LANNION FC. Après délibération, la commission accepte le report de ce match au 18 avril 2018
- 40) Courrier de LANNION en date du 10 avril 2018, demandant le report du match du 12 mai 2018 en u17 R3, pour motif « fête sur la commune et bénévoles occupés ». Après délibération, la commission accepte le report de ce match, malgré que ce soit dans les 2 derniers jours de championnat au 9 mai 2018.
- 41) Courrier mail de PAIMPOL, en date du 9 avril 2018, demandant le report du match du 14 avril pour les U15 R4 pour le motif de voyages scolaires. La Commission après délibération constate que cette demande est hors délai (8 jours ouvrés) et qu'elle n'a pas d'attestation du Collège. Elle décide de maintenir ce match à la date initiale.
- 42) Courrier mail de LOCMINE ST COLOMBAN, en date du 9 avril 2018, demandant le report du match d'U15 R4 du 14 avril 2018 au 19 mai pour le Motif voyages scolaires. La Commission après délibération constate que cette demande est hors délai (8 jours ouvré) et qu'elle n'a pas d'attestation du Collège. Elle décide de maintenir ce match à la date initiale.





- 43) Courrier mail du ST PONTIVY en date du 11 avril 2018, demandant le report du match d'U15 R4 contre le GJ PAYS DE LA ROCHE BERNARD qui était prévu le 1^{er} mai. La Commission, après délibération, accepte le report de ce match au 8 mai 2018.
- 44) Courrier mail de RENNES TA, en date du 12 avril, demandant d'avancer la rencontre qui était prévue le 5 mai en U15 R2 au 25 avril 2018. La Commission après délibération, accepte ce report au mercredi 25 avril à 19 heures.

8. Courriers des Clubs (Filles)

- 1) Courrier mail de ST BRIEUC en date du 23 février, demandant le report du match de U17 F du 17 février pour problème de terrain et décès d'un proche. La Commission, après délibération, reporte ce match au 28 avril 2018
- 2) Courrier mail de GUINGAMP en date du 1 mars demandant le report du match contre PLOERMEL en U17 F pour raisons climatiques. La commission décide de reporter ce match à une date ultérieure.
- 3) Courrier mail de LORIENT FC, en date du 1 mars, demandant le report du match du 3 mars d'U17 F au 5 mars 2018. La Commission, après délibération, décide d'accorder ce report au 5 mars 2018 à 14 heures.
- 4) Courrier mail de BREST ST, en date du 2 mars 2018, demandant le report du match d'U17 F du 10 mars contre QUIMPER KERF au 31 mars 2018. La Commission, après délibération, et avec l'accord des 2 équipes, décide d'accorder le report de ce match au 31 mars 2018.
- 5) Courrier mail de la VITREENNE pour le championnat d'U15 F, concernant la grille d'utilisation pour ce championnat ou cette équipe recevait 2 fois et se déplaçait 5 fois. La Commission après délibération, décide d'inverser la rencontre du 24 mars contre LORIENT.
- 6) Courrier mail de RENNES CPB BREQUIGNY, en date du 3 mars 2018, demandant de reporté le match du 10 mars contre PLOERMEL en U17 F, au samedi 14 mars, pour le motif de finale départementale de FUTSAL. La Commission, après délibération, accorde le report de ce match au 14 mars 2018.
- 7) Courrier de ST BRIEUC, en date du 6 mars, demandant le report du match d'U17 F du 17 mars 2018 contre LORIENT au 21 mars 2018 car l'Eduteur est indisponible. La Commission, après délibération, accorde le report de ce match au 21 mars 2018.
- 8) Courrier de ST BRIEUC, en date du 19 mars, demandant le report du match d'U17 F du 24 mars contre BREST au 25 mars pour cause de terrain indisponible. La Commission, après délibération, accorde le report de ce match au 25 mars 2018.
- 9) Courrier mail de GUINGAMP EA en date du 16 mars 2018, demandant le report du match U17 F contre RENNES CPB BREQUIGNY du 24 mars 2018. La Commission, après délibération, n'accepte pas ce report, car GUINGAMP a déjà 3 matches en retard.
- 10) Courrier mail de DIRINON AS, en date du 27 mars, demandant le report du match du 31 mars en U15 F contre DINAN LEHON, pour le motif de match de Coupe Départementale ce même jour. La Commission, après délibération, n'accepte pas ce report, car un match Régionale est prioritaire par rapport à un match Départementale.
- 11) Courrier mail de QUIMPER KERFEUNTEUN, en date du 28 mars, demandant le report du match du 31 mars en U15 F contre LA VITREENNE, pour le motif de match de Coupe Départementale ce même jour. La Commission, après délibération, n'accepte pas ce report, car un match Régionale est prioritaire par rapport à un match Départementale.
- 12) Courrier mail de DINAN LEHON, en date du 29 mars contre QUIMPER KERFEUNTEUN, en U15 F, pour le motif que les joueuses sont prises dans le match International féminin ce même jour.
- 13) Courrier mail de GUINGAMP EA, en date du 6 avril 2018, nous indiquant un arrêté Municipal sur le terrain Municipal de TREMUSSON. La Commission après délibération, regrette que ce club abuse de cette interdiction de terrain et ne recherche pas un autre terrain de repli.





- 14) Courrier mail de QUIMPER KERFEUNTEUN, en date du 22 mars, demandant d'avancer le match du 12 mai en U15 F pour cause de tournoi ce jour et les dirigeants seront pris. Malgré que ce soit la dernière rencontre de cette compétition et le fait d'avancer le match, la Commission accepte ce report au 5 mai 2018.

9. Technique

Les Inter Ligues U15 (garçons et filles) auront lieu fin avril et début mai.
 Pour les u15 G, 2 sélections « Elite et Avenir ».
 Les espoirs du foot (U14) seront en stage du 14 au 23 juin 2018.

10. Réforme des championnats Jeunes

Après plusieurs réunions du Groupe de travail, le projet de réforme des championnats des Jeunes a été présenté dans le 4 Districts et a été bien accueilli lors de ces séances de présentation. Une Assemblée Générale de Pré validation sera soumise aux clubs fin Avril 2018.

11. Divers et tour de table

Un tour de table est fait pour parler des championnats départementaux :

- District 22

Les championnats finiront à la date prévue, malgré les 2 journées ajournées. Les finales départementales auront lieu le 26 et le 27 mai. La Commission aura une réflexion et un travail à faire sur les licences jeunes

- District 29

Les mêmes problèmes pour ce District et les finales Départementales auront lieu le 2 juin. 186 matches de jeunes ont été remis lors de la dernière réunion de la Commission.

- District 56

Le championnat se terminera le 19 mai et le championnat U19 D1 pourrait être éventuellement remis d'une à 2 semaines suivant les matches n'ayant pas été joués aux dates souhaitées. Une cellule d'un groupe de travail est mise en place pour la réforme des championnats.

- District 35

Le championnat se terminera le 19 mai avec tous les matches non joués remis sur une date. Les finales Départementales seront jouées le 26 mai à NOYAL SUR VILAINE, avec le sponsor de cette manifestation qui fêtera les 30 ans de participation.

Le Secrétaire de la Séance

ROLLAND Alain

Le Président de la Commission

MARTIN Guy

